

## SÉANCE DU 13 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

### Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à Mme ARANGOITS Isabelle, M. ITHURBURUA Daniel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

### Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BIBES Jean Paul, Mme DEGUIRAUD Hélène, M. ITHURBURUA Daniel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 03 mai 2024- date d'affichage : 03 mai 2024

## **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS CATEGORIE A- NOMENCLATURE 4.1**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des emplois a été adopté par délibération en date du 10 juillet 2023.

Dans ce document, il est mentionné que l'emploi permanent de secrétaire générale à temps complet est accessible au grade d'attaché.

De plus, il précise que :

- L'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2023 surclasse la Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry dans la strate démographique des communes de 2 000 à 3 499 habitants,
- La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie établit, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie dans les communes de moins de 3500 habitants, le Maire nomme un agent aux fonctions de « secrétaire général de mairie ».

Ainsi, pour tenir compte de l'évolution du poste de travail, des missions assurées et de la loi du 30 décembre 2023, le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

- D'une part, remplacer la dénomination de l'emploi de « secrétaire générale » en « secrétaire général de mairie »,
- D'autre part, ajouter le grade d'attaché principal à cet emploi.

Le tableau des emplois serait modifié comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-216404772-20240513-D412024-DE

Emploi permanent	Grades associés	CATÉGORIE	Temps de travail hebdomadaire moyen	Nombre d'emplois	Poste pourvu				
					Délibération de création ou modification de l'emploi	Fondement juridique si emploi pourvu par un agent contractuel	Effectifs et sexe de l'emploi pourvu	Effectifs à pourvoir ----- Date de la vacance d'emploi	Motif
Secrétaire Générale de mairie	Attaché Attaché principal	A	Temps complet	1	Délibération du 10/09/2012		1 femme		

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte** la proposition du Maire

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 30/05/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 30/05/2024

Le Maire,



**Anton CURUTCHARRY**